

Fiche n°4



## Les problèmes liés au concours

La rénovation des concours (à l'exception de l'agrégation) était une mesure phare de la nouvelle réforme. Les nouvelles épreuves sont censées permettre de mieux articuler les aspects disciplinaires et les aspects professionnels, permettant l'alternance intégrative tant souhaitée par le MEN.

Pour le CRPE notamment, plusieurs problèmes se posent, liés notamment –encore une fois – à la mise en place dans l'urgence et au fait que les syndicats et personnels n'ont pas été associés à la conception des épreuves.

### **Dans l'urgence, une préparation en aveugle**

Dans la lettre au ministre de mars, la FSU demandait en urgence des informations sur les concours. À cette date, la plupart des académies n'avaient aucune information sur les épreuves, hormis quelques sujets zéro sur le site du MEN. Les formateurs et étudiant-es ont donc été obligé-es de préparer en aveugle.

Pour le CRPE, dans certaines académies, il s'avère que les sujets qui sont « tombés » à cette première session sont parfois bien éloignés des *sujets zéro* et n'articulent pas les aspects disciplinaires et professionnels. (ex de Caen où des étudiants ont l'impression qu'avoir préparé ou pas le concours ne change rien !)

Pour l'épreuve d'EPS du concours de Professeur des écoles, la FSU demandait un programme limité pour l'épreuve, pour que les étudiants ne soient pas obligés de survoler les 24 activités physiques et sportives (APSA) possibles du programme primaire en très peu d'heures de formation. Deux recteurs avaient dès le mois de septembre limité le programme à 4 APSA, mais pas les autres. Or, le MEN n'a envoyé ses recommandations de 4 APSA à l'ensemble des recteurs qu'en mars, suite à nos demandes assorties de pétitions d'étudiants. Fin mai, à quelques semaines du début des oraux, certains recteurs ne suivent toujours pas les recommandations du MEN (Caen, Rennes, Nantes, Poitiers, Limoges, Versailles, Paris, Créteil, Orléans...), ce qui engendre des situations très inéquitables sur le territoire.

### **Limiter le programme**

La limitation d'un programme du CRPE ne se pose pas qu'en EPS. Vouloir traiter tous les sujets en formation, c'est prendre le risque de tout survoler et ne pas dépasser le stade de l'accumulation de connaissances formelles. Articuler disciplinaire et professionnel demande du temps, les épreuves doivent en tenir compte. C'est encore plus vrai dans le contexte d'horaires réduits.

### **Informier/former les jurys**

S'ajoute le problème des jurys qui devraient a minima être informés des conditions de la formation et recevoir eux-mêmes une formation (certains demandent même des formations aux formateurs !)

### **Consulter les personnels**

Pour finir, les formateurs ont des difficultés pour assister aux épreuves du concours alors que les concours sont publics. Le recteur d'Orléans a même déclaré que les formateurs au CRPE ne seraient pas autorisés à assister aux épreuves ! Comment bien préparer les étudiants dans ces conditions ?!

Pour l'ensemble des concours, les fiches de « recommandations » aux recteurs prévoient un bilan des concours. Nous demandons à être associé à ce bilan. Les personnels et nos syndicats ont des propositions à faire (programme limité dans toutes les disciplines, conception des sujets, information/formation des jurys...). Encore faut-il les consulter et tenir compte de leur avis ! L'enjeu est que le concours, qui pilote en grande partie la formation puisse réellement permettre une formation qui lie aspects disciplinaires et professionnels. Nous en sommes encore loin.